



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET  
DES DECISIONS

### DECISION N°58/2024

#### PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020/15 en date du 24 mai 2020, alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de la société YouTransactor – 32 Rue Brancion –75015 PARIS,

#### DECIDE :

**Article 1 :** de signer un contrat de services FiNES avec la société YouTransactor à Paris, moyennant un coût annuel de 150 € HT, pour la maintenance matérielle et logicielle d'un appareil smartphone de verbalisation FiNES

Le contrat est conclu à compte de la date de prise d'effet pour une durée d'un an, reconductible à la fin de chaque période, sans que la durée maximale n'excède 3 ans.

**Article 2 :** de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

**Article 3 :** d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal dans le cadre des communications du maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

**Article 4:** Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à la société YouTransactor à Paris

LIBERCOURT, le 17 mai 2024

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture  
062-216209072-20240517-D-58-2024-AU  
Date de télétransmission : 17/05/2024  
Date de réception préfecture : 17/05/2024



- Monsieur le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)